

REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Revue de l'académie d'Orléans – Tours du SNUEP / n°6
snuep.orleans-tours@tele2.fr

*L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
PUBLIC
PRIVATISATION PROGRAMMEE ?*

FSU.
infos
Orléans

ÉDITO

21 régions de France ont basculé ou sont restées à gauche, c'est le cas de notre région. Faut-il s'en réjouir ?

Lors de la dernière mandature, notre région était déjà à gauche or notre académie fait partie du peloton de tête en matière d'apprentissage consulaire, le rééquilibrage attendu avec les implantations en LP ne s'est pas réalisé.

Pire, depuis plusieurs années, l'enseignement professionnel a régressé au profit de son concurrent totalement contrôlé par les branches professionnelles.

Si rien n'est fait la disparition à brève échéance de l'enseignement professionnel public est inéluctable.

Vont y concourir :

- l'implantation croissante des sections d'apprentissage en LP,
- la progression du taux d'apprentissage consulaire, le gouvernement actuel veut faire passer de 350 000 à 500 000 le nombre d'apprentis.

Or, les statistiques révèlent clairement que dans les régions où le taux d'apprentissage est le plus important, le taux de qualification est le plus bas. L'apprentissage n'est pas performant : les ruptures de contrat d'apprentissage sont plus nombreuses que les « décrochages » en lycée professionnel.

Face à ce danger le SNUEP se devait de réagir.

Nous avons rencontré le 14 avril dernier avec une délégation FSU Michel Sapin, Président de la région Centre, ainsi que les présidents des commissions en charge de la formation professionnelle et des lycées. Même si ce premier contact ne nous a pas rassuré, nous avons convenu du principe d'une nouvelle rencontre pour évoquer le devenir de la formation professionnelle dans notre région et nous oeuvrerons pour que l'enseignement professionnel public retrouve toute sa place.

Nous vous tiendrons informés du résultat de ces rencontres.

*Gilles Pellegrini
Secrétaire académique*



N° 41 mai 2004 SUP n° 2

ORLEANS .C.T.

Mensuel - imprimé par nos soins
Com Par Presse 0307S05437
Directeur : Daniel FEYBESSE Tel: 02 38 78 00 60
FSU 10 rue Molière 45000 ORLEANS

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 10 rue Molière Orléans.

sommaire :

- Page 1 édito
Page 2 Echos du mouvement
Inter et Intra
Page 3 informations pratiques
Réunion langues vivantes
Précarité
Notation au mérite
Page 4 bulletin d'adhésion

MOUVEMENT 2004

Bilan du mouvement inter :



Le mouvement inter 2004 est terminé, ce sont près de 2 827 PLP d'enseignement général, 3 168 PLP des disciplines industrielles, 1 929 PLP des disciplines « tertiaire », 327 PLP d'Arts appliqués qui ont souhaité ou dû changer d'académie.

Quelques chiffres : sur ces 8 251 demandes, 2 392 PLP n'ont pas obtenu leur mutation et 526 ont été mutés en extension.

Dans notre académie sur 283 demandes 114 collègues n'ont rien obtenu et 12 ont été mutés en extension.

Le SNUEP souhaite la bienvenue aux 245 nouveaux collègues qui rentrent dans notre académie dont 40 sont nommés en extension

Le ministère a refusé cette année de réaliser des « arrangements » qui auraient permis d'améliorer la situation de nombreux collègues.

Le SNUEP dénonce l'attitude ministérielle qui, tant pour les CPE que pour les PLP, de plus en plus, gère des moyens matériels et non des personnels, et ceci augure mal de la suite.

Mouvement intra :

Le mouvement intra en cours ne présage rien de bon.

La commission de révision des barèmes (vérification des points attribués pour chacun des vœux faits par les collègues) s'est réunie le 24 mai au rectorat. Cette année, beaucoup de corrections ont dû être apportées aux barèmes annoncés par SIAM (oubli de points de bonification). Espérons que toutes les erreurs ont pu être corrigées et qu'aucun collègue n'aura été désavantagé.

Certains collègues ont vu leur vœu annulé ou leur barème diminué (non prise en compte des bonifications pour rapprochement de conjoint par ex) car en remplissant leur demande ces collègues ont malencontreusement coché une case provoquant une restriction de leurs vœux.

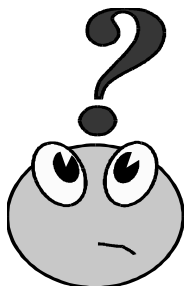
Or le BO de référence pour le mouvement 2004 ne fait pas état des conséquences de tels restrictions, de plus l'administration interrogée sur cette question est dans l'incapacité de citer le texte qui fait mention de ces dispositions !

Le SNUEP est intervenu pour que la bonne foi des collègues soit reconnue et déplore que la saisie sur SIAM ne soit pas assez explicite et qu'elle entraîne des conséquences irréversibles.



La CAPA où se décide l'affectation des PLP a eu lieu le 11 juin.

Vous avez maintenant connaissance de votre affectation.



Un doute, une question : contactez-nous

Pascale OLLAGNIER : pascale.ollagnier@laposte.net ; ☎ 02 38 55 62 89

Ronan JAFFRES : KSCFRJ@aol.com ; ☎ 02 38 95 62 85

Gilles PELLEGRINI : snep.orleans-tours@tele2.fr ; ☎ 02 38 37 04 20

INFOS PRATIQUES

REUNION LANGUES VIVANTES

Rencontre avec M. Moreau chargé du dossier le 18 mai dernier au rectorat.

Le SNUEP va participer activement au sein de la FSU avec le Rectorat à l'élaboration d'un schéma directeur de la carte des langues vivantes sur notre académie. La réflexion portera sur la cohérence de l'offre et sur sa continuité de l'école primaire aux lycées et LP en passant par le collège. Un bilan de la situation sera fait au plus tard en octobre 2004.

PRECAIRES : AGIR COLLECTIVEMENT POUR SE DONNER UN AVENIR

Près d'un départ à la retraite sur deux non pourvu par les postes offerts aux concours, la loi sur la précarité devient une coquille vide. Dans les années 80, les précaires s'appelaient alors Maîtres Auxiliaires (M.A).

Leur syndicalisation en masse et leur détermination avaient contribué à leur donner des droits (avancement, réemploi, plans de titularisation...) L'enjeu est aujourd'hui le même.

La seule solution est la syndicalisation massive et l'action collective.

Pour être défendu et informé, pour ne pas rester isolé, pour être plus efficace : syndiquez-vous au SNUEP, le syndicat de l'enseignement professionnel de la première fédération de l'éducation : la F.S.U.

La tendance actuelle dans les rectorats est de ne plus signer de nouveaux contrats et de ne proposer que des VACATIONS*.

La réduction des moyens va porter aussi sur les personnels précaires ; il est (malheureusement) à prévoir qu'à la rentrée prochaine, nombre d'entre eux ne se verront proposer (éventuellement) que des vacances, après avoir été utilisés (parfois de nombreuses années) par l'EN comme contractuels voire comme Maîtres Auxiliaires.

Le SNUEP appelle les collègues de chaque établissement à une grande vigilance, à saisir le syndicat pour assurer la défense et le réemploi des personnels en situation de précarité.

N'oublions pas que l'augmentation et la programmation pluriannuelle des recrutements (avec y compris des formes adaptées de titularisation) est l'unique solution pour régler (durablement) les situations de précarité.

Le SNUEP condamne l'utilisation des personnels non titulaires qui est progressivement en train de passer de suppléance due à un manque ponctuel de titulaire à un nouveau type de gestion libérale du personnel privilégiant le recours aux non titulaires.

(* les vacataires sont limités à 200 heures d'enseignement qui ne leur ouvrent aucun droit).

NOTATION AU MERITE !

Qui n'a pas envie que son investissement d'enseignant soit reconnu ?

Sous prétexte « d'enrichir les critères de classement », le rectorat de Montpellier « expérimente » pour les PLP (mais cela concerne à terme tous les personnels de l'éducation nationale), un nouveau barème discriminatoire à plusieurs titres.

5 points attribués pour le tutorat de stagiaire

De 0 à 10 points pour l'élaboration des sujets d'examens

5 points pour une affectation sur un poste gagé en GRETA

De 0 à 10 points pour « l'implication dans le projet d'établissement »

Les critères retenus dans ce barème ne sont pas innocents. Ils ne tiennent aucun compte du travail et de l'investissement au quotidien auprès des élèves, ils ne cherchent qu'à renforcer l'individualisme dans la gestion de carrière des enseignants.

- Ce type de barème est discriminatoire envers, les femmes souvent moins disponibles, les enseignants des disciplines générales, les enseignants des petites spécialités, les collègues en poste dans les établissements éloignés de l'IUFM, les collègues investis dans le milieu associatif, sportif, culturel ou syndical.

Chaque rectorat pouvant décider de son propre barème de notation, le risque de régionalisation des carrières est évident ; de plus, ce barème prend prioritairement en compte le bénévolat et la cote d'amour, ce qui encourage très fortement le travail hors temps de service.

Lors du dernier CTPA le Recteur interrogé sur cette question a déclaré que cela n'était pas d'actualité pour notre académie, le SNUEP restera vigilant.